

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2012

Réception par le Prefet : 22/10/2012

Publication : 25/10/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-10-8-2

Séance du jeudi 18 octobre 2012

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES COLLÈGE IRÈNE JOLIOT-CURIE À WITTENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles R216-4 à R216-19 du Code de l'Education relatif à l'attribution des concessions de logement aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la nouvelle situation des concessions de logement par nécessité absolue de service au collège Irène JOLIOT-CURIE à WITTENHEIM, conformément à l'annexe du rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

ANNEXE II

**LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
AU COLLEGE Irène JOLIOT-CURIE à WITTENHEIM**

Situation ancienne

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	Maison individuelle 39 rue de Pfastatt	5	125m ²		Conseiller Principal d'Education
2)	Maison individuelle 39 rue de Pfastatt	5	125m ²		Gestionnaire
3)	Maison individuelle 39 rue de Pfastatt	5	125m ²		Principal
4)	Maison accolée au bâtiment restauration 26, rue de l'Espérance	5	110m ²	Agent TOS	07/11/1997

Situation nouvelle

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface			
1)	Maison individuelle 39 rue de Pfastatt	5	125m ²		Conseiller Principal d'Education	18/12/2000
2)	Maison individuelle 39 rue de Pfastatt	5	125m ²		Gestionnaire	28/06/2004
3)	Maison individuelle 39 rue de Pfastatt	5	125m ²		Principal adjoint	19/06/2012
4)	Maison accolée au bâtiment restauration 26, rue de l'Espérance	5	110m ²	Agent TOS		07/11/1997